

CHARTRE ETHIQUE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Chrono-coach 2022

Objet de la charte

La Charte Éthique des pratiques professionnelles de l'Institut Européen de Recherche en Nutrition et Santé engage tous ses membres, elle est le fondement éthique de leur pratique. Son but est d'établir un cadre protégeant les clients et le Chrono-coach® dans leurs relations.

Formation continue

Le ou la Chrono-coach® a reçu une formation professionnelle initiale théorique dispensée par l'IREN'S afin d'acquérir une compétence pour la pratique de Chrono-coach®. Le ou la Chrono-coach® s'engage à actualiser sa formation et son développement personnel tout au long de sa pratique professionnelle, via des participations à des sessions de formations continue complémentaires, à des conférences et à des colloques

organisés par l'Institut de Recherche Européen en Nutrition et Santé (IREN'S).

Supervision

Le Chrono-coach® peut à exercer ses fonctions après l'achèvement de la formation initiale dispensée par l'IREN'S.

Le ou la Chrono-coach® bénéficie tout au long de sa pratique d'une supervision assurée en individuel ou en groupe par l'IREN'S, sous la coordination de Madame Diana Maya Bellahsene, Chargée de projets formations et de recherches et Formatrice à l'IREN'S. En cas de question ou de difficulté relative à sa pratique, le ou la Chrono-coach® doit se rapprocher de l'IREN'S

Limite à la pratique de Chrono-coach

Le Chrono-coach® ne peut en aucun cas tenter de poser un diagnostic médical ou prodiguer des soins à ses clients. Il ne peut jamais substituer son propre jugement à celui d'un professionnel de santé. Il s'interdit par conséquent d'interférer d'une quelconque façon dans le suivi médical de son

IRENS Institut de Recherche Européen sur la Nutrition et la Santé

Organisme de formation enregistré sous le numéro : 23 76 04066 76 auprès du Préfet de la Région de Haute Normandie (DRTEFP) / Adresse : 3 rue de la Pie 76000 Rouen / Bureau : 02.35.73.09.23 / e-mail : contact@irens.fr

SIRET : 410 831 903 00027 / Association loi 1901

Parapher page 1 (inscrire vos initiales ici)

client. Dès que cela lui paraît nécessaire, il invite son client à consulter son médecin traitant qui décidera seul du parcours de soins approprié

Confidentialité

Le Chrono-coach® est tenu par le secret professionnel. Il prend toutes les précautions pour maintenir l'anonymat des personnes qui le consultent et, en particulier, ne communique aucune information à des tiers sur ses clients sans leur accord exprès. Toute information sur un client est traitée de façon strictement confidentielle sous réserve du respect des lois en vigueur.

Cette règle de confidentialité est essentielle pour l'établissement d'une relation de confiance sans laquelle le processus de coaching ne peut ni commencer, ni perdurer. Le client est néanmoins informé que dans certaines circonstances graves, où lui-même représente un danger pour lui-même ou pour les autres, le Chrono-coach® peut sortir de la confidentialité et entreprendre une action appropriée dans le seul but de porter secours à son client.

Le Chrono-coach® s'astreint à ne rien communiquer du contenu des séances, ni à la hiérarchie de son client, ni à aucun autre tiers, et cela dans le seul intérêt de son client. Le Chrono-coach® garde sa liberté de refuser un contrat de coaching pour des raisons personnelles ou éthiques ou qui le mettraient en porte-à-faux par rapport à l'application de la présente charte.

Devoirs envers l'organisation

Le Chrono-coach® est attentif au métier, aux usages, à la culture, au contexte et aux contraintes de l'organisation pour laquelle son client travaille. En particulier, Le Chrono-coach® garde une position extérieure à l'organisation et ne prend pas position ni ne s'ingère dans des questions internes, notamment de gestion des ressources humaines.

Pratique professionnelle

Le Chrono-coach® s'engage à utiliser strictement le logiciel médical de l'IREN'S mis à sa disposition, ceci impliquant que le Chrono-coach® ne pourra en aucun cas faire la demande de programme alimentaire sans le support du logiciel médical de l'IREN'S aux conditions de sécurisation, de conservation et d'archivage des données médicales, ni réaliser la demande de programme autrement que par l'utilisation de ce logiciel médical ou auprès d'un superviseur de l'IREN'S.

IRENS Institut de Recherche Européen sur la Nutrition et la Santé

Organisme de formation enregistré sous le numéro : 23 76 04066 76 auprès du Préfet de la Région de Haute Normandie (DRTEFP) / Adresse : 3 rue de la Pie 76000 Rouen / Bureau : 02.35.73.09.23 / e-mail : contact@irens.fr

SIRET : 410 831 903 00027 / Association loi 1901

Parapher page 2 (inscrire vos initiales ici)

Le Chrono-coach® est conscient que chaque programme alimentaire mis à sa disposition dans le cadre du contrat de Chrono-coach® est strictement réservé aux seuls besoin de chaque client pris individuellement. Un programme n'est donc en aucun cas substituable d'un client à un autre. Le Chrono-coach® est également conscient que plusieurs programmes alimentaires peuvent être nécessaires pour chaque client, au fur et à mesure de l'avancée de son accompagnement.

Le Chrono-coach® est informé que chaque édition de programme lui est facturée 10€1.

Le Chrono-coach® s'interdit de modifier le programme nutritionnel qui lui a été mis à disposition pour chacun de ses clients

Règles d'affichage et de sécurité

Le Chrono-coach® est tenu d'afficher dans son cabinet le tarif de ses honoraires en salle d'attente et de satisfaire aux obligations de sécurité relatives aux établissements recevant du public. Il est également tenu de respecter les règles en matière de site Internet, consultables sur le Internet : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31228>

Publicité-communication

Le Chrono-coach® s'abstient, dans la communication avec les tiers, de toute présentation trompeuse ou de nature à induire en erreur le public sur la Chrono-nutrition. Il s'engage à soumettre le contenu de toute communication publique à l'IREN'S, préalablement à sa publication (publicité écrite, site Internet...). Pour faire connaître la Chrono-nutrition® et se faire connaître en tant que membre de l'IREN'S, le Chrono-coach® bénéficie d'un espace identifié au sein du site internet des professionnels www.la vie c'est chrono.fr (carte des professionnels) qui propose un maillage

internet évolutif comme espaces de promotion ou de communication autour de la Chrono-nutrition® et de la Morpho-nutrition®. Celui-ci est ouvert à tous les membres de l'IREN'S : Serveur Discord de la Chrono-nutrition (informations à destination des professionnels), réseaux sociaux (informations à destination du public) et articles proposés dans des

magazines spécialisés (à destination du public), relevant de la responsabilité de l'IREN'S, ainsi que les espaces payants offrant des programmes ou des conseils de Chrono-nutrition®.

IRENS Institut de Recherche Européen sur la Nutrition et la Santé

Organisme de formation enregistré sous le numéro : 23 76 04066 76 auprès du Préfet de la Région de Haute Normandie (DRTEFP) / Adresse : 3 rue de la Pie 76000 Rouen / Bureau : 02.35.73.09.23 / e-mail : contact@irens.fr

SIRET : 410 831 903 00027 / Association loi 1901

Parapher page 3 (inscrire vos initiales ici)

Respect des règles sur les réseaux sociaux

Le Chrono-coach® devra toujours écrire Chrono-Nutrition® et Morpho-Nutrition® suivis du ® comme marque déposée. Le Chrono-coach® insère sur ses réseaux sociaux le logo de « La Vie c'est Chrono » avec un lien vers le site, ainsi qu'un lien vers la carte du Réseau de la Chrono-Nutrition.

Le Chrono-coach® indique dans la présentation (haut de page, bas de page ou dans le texte) son identité (prénom, nom), formé(e) à l'IREN'S ou avec le Docteur Alain Delabos, avec le lien de la page formation du site de l'IREN'S pour information, afin de ne pas entretenir de doute sur l'identité de l'auteur de l'article ou de la page.

Le Chrono-coach® indique son numéro SIRET avec la présentation de ses tarifs, ou dans les conditions générales consultables sur via un lien hypertexte. Tout article de présentation devra être soumis pour relecture par l'IREN'S pour éliminer les erreurs ou fautes d'orthographe.

Le Chrono-coach® veille, tout particulièrement sur les réseaux sociaux, à :

- Ne pas utiliser le vocabulaire médical, réservé aux médecins et professionnels de santé ;
- Ne pas donner de conseils concernant l'adaptation à une pathologie ;
- Ne pas donner ou modifier des programmes dans un espace d'expression publique (à faire dans un espace consultable uniquement par la personne concernée : mail, message privé, ou consultation...)

Obligation d'assurance

Le Chrono-coach® s'engage à souscrire une assurance de responsabilité civile professionnelle destinée à le garantir dans le cadre de son activité professionnelle et à en justifier auprès de l'IREN'S.

CADUCITÉ DU CERTIFICAT :

La présente charte constitue un élément essentiel de la réalisation et de la bonne tenue de la formation de chrono-coach®. L'absence de charte signée et renvoyée à l'IREN'S par courrier postal en double exemplaire dans un délai de 8 jours ouvrables suivant la tenue de la formation, privera le certificat normalement adressé, de tout effet quant à la qualité de chrono-coach® et des bénéfices y afférents. De ce fait, le défaut de signature par le lauréat de la présente charte dans les délais précités, rend le certificat, afférent à la formation dispensée pour son compte, inexploitable tant à des fins personnelles que professionnelles.

IREN'S Institut de Recherche Européen sur la Nutrition et la Santé

Organisme de formation enregistré sous le numéro : 23 76 04066 76 auprès du Préfet de la Région de Haute Normandie (DRTEFP) / Adresse : 3 rue de la Pie 76000 Rouen / Bureau : 02.35.73.09.23 / e-mail : contact@irens.fr

SIRET : 410 831 903 00027 / Association loi 1901

Parapher page 4 (inscrire vos initiales ici)

Le groupe Chrono-santé® se réserve le droit d'annuler la validité de ce présent certificat. Tout manquement à cette charte et/ou au contrat de partenariat consécutive à une faute grave (manquement à vos obligations dans l'exercice de votre activité de chrono-coach®) entrainera, après l'envoi d'une mise en demeure d'avoir à remédier aux manquements constatés, demeurée infructueuse dans un délai de huit (8) jours à compter de sa réception, la caducité de votre certificat de chrono-coach®.

Je Soussigné(e).....Chrono-Coach®

signataire et membre de l'IREN'S – Institut de Recherche Européen en Nutrition et Santé – adhère pleinement à la charte éthique des pratiques professionnelles de l'Association IREN'S.

<p>Docteur Alain Delabos Directeur Général de l'IREN'S signature et cachet de l'IRENS</p>	<p>Fait à</p> <p>Le...../...../.....</p> <p>Écrire en toute lettres lu et approuvé</p> <p>.....</p> <p>Nom/Prénom</p> <p>.....</p> <p>Signature</p>
--	---

IRENS Institut de Recherche Européen sur la Nutrition et la Santé

Organisme de formation enregistré sous le numéro : 23 76 04066 76 auprès du Préfet de la Région de Haute Normandie (DRTEFP) / Adresse : 3 rue de la Pie 76000 Rouen / Bureau : 02.35.73.09.23 / e-mail : contact@irens.fr

SIRET : 410 831 903 00027 / Association loi 1901

Parapher page 5 (inscrire vos initiales ici)